

SERIE 16.K



ARMOIRE DE SÛRETÉ POUR PRODUITS PHYTOSANITAIRES

CONFORMITÉ

- Conformes à la législation :
 - Articles R5132-66 et R5132-68 du Code de la Santé Publique.
 - Article 4 du décret n° 87-361 du 27 mai 1987 concernant la protection des travailleurs.
- Pictogramme normalisé conforme aux normes ISO 3864 et NF X08.003, et à la directive européenne 92/58/CEE.

AVANTAGES

- Permet le stockage de vos produits phytosanitaires en toute sécurité et en conformité avec la législation.
- Recommandées pour le stockage des herbicides, fongicides, insecticides et autres produits phytosanitaires.
- Recommandées aux agriculteurs, éleveurs, viticulteurs, paysagistes, horticulteurs, coopératives agricoles, espaces verts, collectivités...

SÛRETÉ PASSIVE

- Construction en acier 7/10^{ème}, bâti et porte.
- Peinture époxy grise RAL 7035.
- Pictogramme normalisé complet :
 - Symbole "produits toxiques",
 - Symboles d'équipements de protection individuelle,
 - Numéros de téléphone des centres anti-poisons,
 - Gestes de premiers secours...
- 3 étagères de rétention réglables en hauteur sur crémaillère, hauteur 50mm.
- Bac de rétention amovible en partie basse, hauteur 100 mm.

SÛRETÉ ACTIVE

- Orifices de ventilation haut et bas.
- Portes battantes à fermeture à clef en deux points par crémone.



| Réf. | Désignation | Dim. Extérieures H x L x P (mm) | Dim. Intérieures H x L x P (mm) | Capacité de stockage (L) | Capacité de rétention (L) | Volume (m3) | Poids (kg) |
|--------|----------------|------------------------------------|------------------------------------|-----------------------------|------------------------------|----------------|---------------|
| 743910 | Armoire en kit | 1800 x 916 x 422 | 1680 x 891 x 352 | 200 | 80 | 0,7 / 0,5 | 55 |